



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ROUGE CANICULE DANS L'EURE

Évreux, le lundi 22 juin 2026

Météo France a placé le département de l'Eure en vigilance rouge canicule à partir de mardi 23 juin à 12h00. Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris en conséquence.

Météo France prévoit dans le département de l'Eure plusieurs jours consécutifs de chaleurs exceptionnelles. Selon les prévisions météorologiques, les températures maximales devraient être très élevées dans les prochains jours et dépasser 40 °C. Elles resteront élevées les nuits. Le département était placé en vigilance orange canicule depuis dimanche 21 juin à 12h00.

Xavier Delarue, préfet de l'Eure, a activé une cellule de suivi interservices depuis samedi 20 juin pour suivre l'évolution de la situation et adapter les mesures prises pour protéger la population et assurer la continuité de l'activité. Il a par ailleurs réuni les maires de l'Eure en visioconférence ce soir à 19h00 pour faire un point de situation et répondre à leurs questions.

Avec le passage en vigilance rouge, le préfet a pris plusieurs arrêtés :

- Interdiction de transport et de consommation d'alcool sur la voie publique jusqu'au retour à un niveau de vigilance jaune ou inférieur.
- Interdiction des manifestations sportives non-professionnelles en plein-air ou dans des espaces intérieurs non climatisés ou rafraîchis sont interdites, jusqu'à un retour à un niveau de vigilance jaune ou inférieur.
- Interdiction des moissons entre 13h00 et 18h00 à partir de demain, jusqu'à la levée du niveau de vigilance rouge. Il est recommandé que les agriculteurs prévoient un appareil de déchaumage et une tonne à eau lors des moissons.
- Dérogation à l'arrêté préfectoral concernant le bruit de voisinage pour permettre aux entreprises du bâtiment et des travaux public de commencer à travailler à partir de 6h00 du matin du lundi au samedi, jusqu'au retour à un niveau jaune ou inférieur.
- Interdiction de tirer des feux d'artifices le week-end prochain.

Dispositions dans les établissements scolaires :

A cette heure, sur les 482 écoles dans l'Eure, 98 sont fermées.

Le préfet demande aux communes, dans la mesure du possible, d'assurer un accueil minimal des enfants en cas d'aménagement des horaires ou de fermeture d'établissement, qui reste le dernier recours.

Travailleurs exposés à la chaleur

Il est rappelé aux employeurs leurs obligations légales en matière de santé et sécurité, renforcées par les dispositions réglementaires récentes :

- **Évaluation et adaptation** : l'employeur doit intégrer le risque « fortes chaleurs » dans son Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et adapter l'organisation du travail (aménagement des horaires, réduction des cadences, rotation des tâches) afin de limiter l'exposition.
- **Moyens de prévention** : l'employeur doit mettre à disposition de ses salariés de l'eau potable et fraîche en quantité suffisante (minimum 3 litres par jour), aménager des locaux ou zones de repos protégés de la chaleur, mettre en œuvre des procédés de travail limitant l'exposition (aération, ventilation, aides mécaniques).
- **Formation et information** : les travailleurs doivent être informés sur les risques (déshydratation, coup de chaleur, vertiges) et formés à l'utilisation correcte des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés (vêtements respirants, protection solaire).
- **Vigilance particulière** : une attention accrue doit être portée aux salariés les plus exposés (travail en extérieur, secteurs du BTP, agriculture, industrie) et aux publics vulnérables. En cas de situation présentant un danger grave et immédiat, le droit de retrait peut être exercé par le salarié.

Protection des personnes vulnérables

Le préfet a invité, dès ce midi, les maires et présidents d'EPCI à mettre en œuvre leur plan communal ou intercommunal de sauvegarde, et à assurer le suivi des personnes fragiles isolées ou vulnérables, inscrites sur leur registre communal. Il a par ailleurs demandé aux maires de permettre à la population d'accéder à un espace tempéré, réfrigéré ou climatisé.

Sous l'autorité du préfet, la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités a activé, dès le déclenchement de la vigilance jaune, un ensemble de mesures destinées aux opérateurs d'hébergement et aux professionnels intervenant auprès des personnes sans-abri :

- **Veille renforcée** : une vigilance particulière est demandée au 115, avec un signalement systématique de toute difficulté rencontrée.
- **Renforcement des maraudes** : les dispositifs sont renforcés pour assurer une présence accrue sur le terrain.
- 25 places de logement supplémentaires ont été ouvertes.

Si une personne est en difficulté, appelez le 115.

Protection des animaux

Une attention particulière doit être portée aux animaux, également sensibles à la hausse des températures : prévoir de l'eau fraîche et des zones ombragées, limiter les efforts physiques, être vigilant sur la température des sols (en été le bitume peut atteindre 55 à 80 °C), ne jamais laisser un animal enfermé dans une voiture y compris quelques minutes (la température l'intérieur d'une voiture garée au soleil peut monter jusqu'à 70°C).

Par ailleurs, Le transport d'animaux vivants est complètement interdit dans des camions non climatisés et non réfrigérés, est interdit entre 13h00 et 18h00 pour tous.

Risque de feux de forêt et d'espaces naturels

L'intégralité du département de l'Eure est placé en risque sévère de feux d'espaces naturels.

Le préfet rappelle qu'il est interdit de procéder à du brûlage à l'air libre.

Le risque de feux de forêt est à suivre sur le site « météo des forêts » : <https://meteofrance.com/meteo-des-forets>

Sécurité des baignades

En France, depuis samedi soir, 13 personnes sont décédées à la suite d'une noyade. Lors des baignades, il est demandé de toujours privilégier les zones de baignade autorisées et surveillées, de surveiller de manière permanente les plus jeunes et d'être particulièrement vigilant au risque d'insolation. Dans les conditions actuelles, le risque de noyade du fait du choc thermique est particulièrement élevé.

Rappel du numéro vert

Le numéro vert public d'information « canicule info service » est activé de 9h à 19h. Il s'agit du 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine).

Le préfet appelle chacun à la vigilance, et à adopter les recommandations de prévention, en apportant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes enfants, personnes souffrant de pathologie chroniques et de personnes isolées).

Rappel des messages de vigilance

Protégez-vous aux heures les plus chaudes

- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11 h-21h) ;
- Ne pratiquez pas d'activités extérieures nécessitant des dépenses énergétiques trop importantes (sports, jardinage, bricolage...);
- Portez un chapeau, des vêtements légers (coton), amples et de couleur claire ;
- Ne laissez pas les enfants en plein soleil ;
- Maintenez votre logement au frais (fermez les fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).

Rafraîchissez-vous

- Prenez régulièrement des douches ou des bains frais (mais pas froids) ;
- Humidifiez votre corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant de toilette ;
- Passez 2 à 3 heures par jour dans un endroit frais (grands magasins, cinémas, lieux publics...);

Buvez et continuez à manger

- Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour et buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif ;
- Évitez de boire de l'alcool, du café, du thé, des sodas ainsi que des boissons sucrées car ces boissons favorisent la déshydratation ;
- Mangez en quantité suffisante en favorisant une alimentation froide et riche en eau (fruits, crus, crus...);

Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches.

Cabinet du préfet de l'Eure

Service départemental

de la communication interministérielle

Tél : 06 02 32 13 92

Mél : pref-communication@eure.gouv.fr

Boulevard Georges Chauvin CS 92201 - 27022 Évreux Cedex